

## ALERTE INFO-CENTRE TAJ

### La Commission européenne propose de simplifier les règles en matière de successions internationales

Paris, le 23 octobre 2009

**Adoptée le 14 octobre 2009 par la Commission européenne, la proposition de règlement en matière de successions internationales vise à simplifier et unifier l'identification de l'autorité compétente et de la loi applicable en matière de successions internationales.**

Cette proposition de règlement est une avancée essentielle en termes de successions internationales, avec des règles plus simples favorisant les mobilités des personnes et des capitaux.

#### 1- La loi de l'Etat de la résidence habituelle lors du décès deviendrait la règle.

La Commission européenne laisse néanmoins aux citoyens la possibilité de choisir de soumettre leur succession à la loi du pays de leur nationalité.

Cette proposition de règlement ne vise pas une unification de contenu des lois successorales de chaque pays, mais bien une harmonisation des règles de détermination de la loi applicable à une succession.

#### 2- La création d'un certificat successoral européen.

Ce certificat devrait servir de preuve de la qualité d'héritier et permettre à ces derniers de faire valoir leurs droits plus facilement.

**Les avocats du cabinet Taj proposent d'analyser avec vous les contours et perspectives de cette proposition de règlement majeure :**

- *Dans quelle mesure cela va faciliter le règlement des successions internationales ?*
- *Cette loi s'applique-t-elle exclusivement aux pays membres de l'Union européenne ?*
- *Y a-t-il de grandes différences entre les lois successorales des différents pays européens ?*
- *Est-ce que cela va affecter la fiscalité des successions ?*
- *Sera-t-il toujours nécessaire de préparer sa succession (signer un testament, etc.) ?*

**Contacts presse**

**Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

#### **A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 39 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

#### **A propos de Deloitte dans le monde**

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrières enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about)